



Procès-verbal du Conseil Municipal Du 11 Avril 2023 à 20H30

Le Conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 11 avril 2023, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Daniel Teissonnière, Matthieu Baissade, Gilles Méjean, Florent Cuvillier, Serge Semenoff, Bruno Durand, Guillaume Alba, Sébastien Crès et Mesdames, Virginie Kusosky, Nadège Leblond, Amandine Pluquet Lerond.

Absente excusée avec pouvoir : Mme Charlotte Martin pouvoir à Mme Nadège Leblond

Absente excusée : Mme Céline Durand

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20H34

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 23 janvier 2023.

Mr le Maire propose d'approuver le compte rendu du 23 Janvier 2023, celui-ci a été fourni au préalable à l'ensemble du Conseil Municipal afin qu'il puisse l'étudier.

Mr le Maire demande si quelqu'un a des remarques à faire, Mr Bruno Durand tient à préciser que ses remarques n'ont pas été prises en compte dans la transcription du compte rendu.

Mme Nadège Leblond lui rappelle que le compte rendu est envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal afin qu'il le valide, ou fasse des remarques, il a donc été validé à la majorité, les remarques alors apportées par Mr Durand ont été rapportées à la fin du compte rendu.

Mr Bruno Durand souhaitait que ses remarques soient intégrées au compte rendu, car il pense que c'est comme ça que cela doit être fait.

Mr Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du Compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2023, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 12

Contre : 1 (Mr Bruno Durand)

Abstention : 0

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 20 février 2023.

Mr le Maire propose d'approuver le compte rendu du 20 février 2023, celui-ci a été fourni au préalable à l'ensemble du Conseil Municipal afin qu'il puisse l'étudier.

Mr le Maire demande si quelqu'un a des remarques à faire, Mr Bruno Durand fait les mêmes remarques que pour le vote du compte rendu ci-dessus du 23 janvier 2023.

Mr Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du Compte rendu du conseil municipal du 20 février 2023, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 12

Contre : 1 (Mr Bruno Durand)

Abstention : 0

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération en point 14 pour donner « Autorisation à monsieur le Maire de signer le devis du cabinet CEREG pour l'étude d'impact préalable pour la construction de la future STEP ».

La proposition a été acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que le point 9 de la convocation ne pourra pas être voté ce soir car il manque des documents, il sera donc reporté à un autre Conseil Municipal.

Mr Serge Semenoff explique qu'il faut élire un président de séance, en raison du vote des comptes administratifs, Mr le Maire ne pouvant pas participer au vote. Il assistera aux débats mais devra se retirer au moment du vote.

Mr Serge Semenoff se propose pour tenir le rôle du président de séance, sa candidature est proposée au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération approuve à l'**Unanimité**, Mr serge Semenoff comme président de séance.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que le budget a été fait par Mme Anne-lise Bertrand, rédacteur territorial et Mme Patricia Orgitello, conseillère aux élus locaux du Service de gestion Comptable Sud Cévennes.

Point 1 : Vote des comptes de gestion 2022- Budget principal, service des eaux et assainissement.

➤ **Budget principal**

Mr Serge Semenoff présente les résultats budgétaires de l'exercice du budget principal 2022. Il précise nous voterons au Chapitre et non pas ligne par ligne, et qu'en raison de l'absence de Secrétaire General pour répondre aux questions spécifiques, il faudra envoyer un mail avec nos questions au secrétariat municipal. Les réponses seront donc en différées.

Mr Bruno Durand fait remarquer qu'il n'y a pas eu assez de documents communiqués sur le Budget principal et regrette que les trois comptes de gestion soient sur le même document. Mr le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du compte de gestion Budget principal 2022, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12 **Pour : 11** **Contre : 0**

Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Retour de Mr le Maire.

➤ **Budget de l'eau**

Mr Serge Semenoff présente le compte de gestion du service des eaux 2022.

Pas de remarques.

Mr le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du compte de gestion - service de l'eau 2022, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12 **Pour : 11** **Contre : 0**

Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Retour de Mr le Maire.

➤ **Budget de l'Assainissement**

Mr Serge Semenoff présente le compte de gestion du service de l'assainissement 2022.

Pas de remarques.

Mr le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du compte de gestion – service de l'assainissement 2022, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12 **Pour : 11** **Contre : 0**

Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Retour de Mr le Maire.

➤ **Budget Total**

Mr Serge Semenoff présente le compte de gestion pour l'exercice 2022.

Pas de remarques.

Mr le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du compte de gestion 2022, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12 **Pour : 11** **Contre : 0**

Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Point 2 : Vote du compte administratif 2022 - Budget Principal.

Mr Serge Semenoff présente le compte administratif 2022.

Mr Bruno Durand demande sur le Chapitre 011 « Charges à caractère général » pourquoi il n'y a pas le détail de ce que cela comporte ? Connaitre les différents mandats émis pour la somme totale de 145 877,86 €.

Chapitre 014 « Atténuations de produits » rendu à qui ?

Mr Durand dit que la Mairie veut garder l'argent mais pourquoi ne pas le placer afin de le faire fructifier par exemple sur des comptes à termes.

Mme Nadège Leblond explique à Mr Durand que le fonctionnement de la gestion budgétaire de la commune est en place depuis plusieurs mandats, que le fonctionnement actuel a été voté par d'autres municipalités et que pour faire un changement cela doit être soumis au vote du conseil municipal. Elle propose à Mr Durand de faire cette proposition à la municipalité par mail et cela pourra être mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil et ainsi être discuté et voté à ce moment-là.

Mr Serge Semenoff propose de passer au vote.

Monsieur le maire quitte la salle

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du compte administratif 2022, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12

Pour : 11

Contre : 1 (Mr Bruno Durand)

Abstention : 0

Monsieur le Maire rejoint la salle.

Point 3 : Vote du compte administratif 2022- Service des eaux.

Mr Serge Semenoff présente le compte administratif 2022 du service des eaux.

Mr Bruno Durand intervient sur le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » et demande quels sont les emprunts ainsi noté au budget.

Mr Semenoff répond qu'il n'a pas cette information et qu'il faut faire une demande par mail à la mairie qui lui donnera le détail.

Mr Durand pose une autre question sur le Chapitre 23 « Immobilisation en cours » pour le montant de 570 700€, Pourquoi cette immobilisation ?

Mr Semenoff explique que cette immobilisation permet à la commune d'avoir une certaine capacité d'endettement en prévision de travaux important, elle permet aussi l'autofinancement de certains travaux prévu ou imprévu durant l'année, comme on a pu avoir précédemment, Ex : Schéma directeur, réfection du château d'eau, le By pass, changement de pompe à la station de pompage, les réseaux d'assainissements...

Mr Durand demande au sujet de l'eau de la Commune est ce qu'on paye le prix de l'eau facturé ou la totalité de l'eau pompé (eau perdu) ?

Mr le Maire précise que depuis la sortie du syndicat de Lacan on facture que de l'eau consommé, avec les travaux déjà effectué sur le réseau d'assainissement, le rendement entre l'eau captée et facturée est de 73%. Il y a aussi des changements de vieux compteurs régulièrement qui peuvent jouer sur ce rendement.

Mr Semenoff propose de passer au vote
Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du Budget du Service des eaux du compte administratif 2022, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12 **Pour : 11** **Contre : 1 (Mr Bruno Durand)**
Abstention : 0

Monsieur le Maire rejoint la salle.

Point 4 : Vote du compte administratif 2022- Service de l'assainissement.

Mr Serge Semenoff présente le compte administratif 2022 du service des l'assainissement.
Mr Bruno Durand demande a quoi correspond le montant de 17 852,69€ du chapitre 16
« Emprunts et dettes assimilées » ?

Mr le Maire pense que c'est l'emprunt des travaux de la traversé du village, qui a été pris sur
30 ans.

Mr Serge Semenoff propose de passer au vote.
Monsieur le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du Budget service de l'assainissement du
compte administratif 2022, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 12 **Pour : 11** **Contre : 1 (Mr Bruno Durand)**
Abstention : 0

Monsieur le Maire rejoint la salle.

Mr le Maire vérifie que l'ensemble du Conseil Municipal a signé les comptes administratifs
2022.

Mr Durand refuse de signer car ils ne sont pas correctement remplis et comporte des traces
de correcteur.

Point 5 : Vote du Budget primitif 2023- Budget principal.

Mr Serge Semenoff présente le budget principal tel que :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 883 000,00 €	1 883 000,00 €
INVESTISSEMENT	1 037 000,00 €	1 037 000,00 €

Mr Durand trouve que le chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de
507 600 € sont inutiles à ce poste.

Mr Semenoff précise que le budget doit être à l'équilibre donc les excédents des mandats précédents et des années précédentes apparaissent obligatoirement sur le budget principal. Mr Durand demande quels sont les modalités du vote du budget ? Budgétaire ou semi budgétaire ?

Mr le Maire, Mr Semenoff, Mme Leblond conseillent à Mr Durand de faire un mail à la Mairie et au centre des impôts qui répondront plus précisément à toutes ses questions.

Mr Semenoff propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du Budget primitif principal après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 12

Contre : 1 (Mr Bruno Durand)

Abstention : 0

Point 6 : Vote du Budget primitif 2023- Service des eaux.

Mr Serge Semenoff présente le budget Service des eaux tel que :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	662 000,00 €	662 000,00 €
INVESTISSEMENT	702 000,00 €	702 000,00 €

Mr Durand demande pourquoi on ne prévoit pas des travaux pour limiter la perte d'eau ?

Mr le Maire répond qu'avant de faire les travaux il faut mettre en place un schéma directeur, qui est en cours avec le cabinet CEREG.

Mr Semenoff propose de passer au vote

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du Budget primitif service des eaux, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 12

Contre : 1 (Mr Bruno Durand)

Abstention : 0

Point 7 : Vote du Budget primitif 2023- Service de l'assainissement.

Mr Serge Semenoff présente le budget Service de l'assainissement tel que :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	239 000,00 €	239 000,00 €
INVESTISSEMENT	348 000,00 €	348 000,00 €

Mr Durand demande pourquoi l'achat du terrain pour la nouvelle station d'épuration n'a pas été provisionné sur le budget primitif 2023 ?

Mr le Maire précise que nous ne pouvons pas faire de budgétisation sur l'achat d'un terrain dont on n'a pas encore le prix.

Mr Semenoff précise que la nouvelle station d'épuration était initialement prévue aux alentours de 2035, en changeant le schéma directeur nous avons gagné quelques années, on pourra si tout se passe bien attaquer les travaux dans 4 ou 5 ans. Le terrain ne sera probablement pas acheté cette année, c'est pour ça qu'il n'est pas inscrit au budget 2023.

Mr Durand repose la question.

Mme Amandine pluquet-Lerond répond que cela a déjà été dit qu'on ne met pas au budget si on ne connaît pas le cout.

Mr Semenoff propose de passer au vote

Le Conseil Municipal a pris connaissance en détail du Budget primitif service assainissement, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 12

Contre : 1 (Mr Bruno Durand)

Abstention : 0

Point 8 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Mr Serge Semenoff explique les taux d'impositions de la commune en 2022, nous rappelle qu'il y a une grosse inflation en ce moment et que certains habitants sont déjà pas mal impactés par toute les hausse de prix, c'est pourquoi il propose une augmentation 2,5% des taux d'imposition sur le bâti, non bâti et taxe d'habitation.

Il rappelle que le fait d'augmenter les impôts même légèrement chaque année montre aux impôts notre capacité d'investissement et ainsi nous permettre potentiellement d'obtenir des subventions pour nos projets.

Mr Bruno Durand souhaite qu'on reste au taux d'imposition de 2022 car le cout de la vie est déjà assez compliqué pour un grand nombre de la population sans devoir en rajouter avec les impôts locaux. Il dit que ca ne change rien pour les demande de subventions.

Mme Virginie Kusosky explique que le conseil d'adjoint a proposé cette augmentation de 2.5% en 2023, car il est préférable d'augmenter les impôts un peu chaque année que beaucoup d'un coup.

Taux proposés pour 2023 :

Taxes	Taux votés pour 2023
Taxe Foncière (Bâti)	40.07 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	46.24 %
Taxe d'Habitation	12.45 %

Mr Semenoff propose de passé au vote

Le Conseil Municipal a pris connaissance des nouveaux taux d'imposition, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13
Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 1 (Mr Bruno Durand)

Point 9 : Tableau des emplois- Création et suppression d'emploi- rédacteur territorial.

Vote reporté à un prochain conseil

Point 10 : Travaux d'économies d'Energie du réseau d'éclairage public- Tranche 3- SMEG.

Mr le Maire présente l'état financier estimatif de la dernière tranche des travaux d'éclairage Public sur la commune, travaux effectués par le SMEG. Il rappelle que le SMEG est le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, c'est à eux que la commune a donné la compétence de la gestion de l'éclairage public, les travaux se sont déroulés en plusieurs tranches. La troisième est la dernière tranche va bientôt démarrer, le montant total s'élève à 53 351,32 €, le SMEG subventionne à hauteur de 70% soit la somme de 37 345,92 €.

La commune de Pompignan prendra à sa charge 16 005,40 €.

Mr Semenoff propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'état financier estimatif des travaux d'économie d'Energie du réseau d'éclairage public, après délibération il a été approuvé à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13
Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

Point 11 : Etat d'assiette et destination des coupes de bois- ONF.

Mr le Maire explique en quoi consiste cette coupe de bois, la gestion des zones forestières de la commune est gérée par l'ONF, c'est cette organisation qui propose à la commune d'élargir une zone de coupe déjà existante. La nouvelle zone de coupe de bois se situe sur la commune de Pompignan, sur la zone dite du Coutach, l'accès à ces parcelles se fera par le village de Corconne. Il s'agit d'une zone de 7 hectares 85 de bois de chêne.

Mr Bruno Durand regrette de ne pas avoir eu plus de documents informatifs, plan de situation en amont du Conseil.

Mr le Maire précise qu'ils ont essayé de favoriser les entreprises de la commune lors de cette coupe, mais cela est impossible. Il est possible pour les entreprises ou les particuliers d'avoir accès à cette coupe de bois communal en répondant à l'appel d'offre que lancera ONF.

Mr Serge Semenoff nous lit la proposition de délibération envoyée par l'ONF et propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'état d'assiette et destination des coupes de bois, après délibération il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13
Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Pour : 12

Contre : 0

Point 12 : Election des délégués à la nouvelle commission “ Eau-Assainissement- GEMAPI” de la communauté de communes “ Piémont Cévenol”.

Mr le Maire explique que la communauté de commune piémont cévenol a créé une nouvelle commission qui remplace l’ancienne du SPANC, celle –ci regroupe désormais l’eau, l’assainissement et la GEMAPI.

Anciennement ces commissions étaient gérées par Mr Daniel Teissonnière et Mr Gilles Méjean.

Mr le Maire nous rappelle qu’à partir de 2026, selon la loi, la compétence de l’eau devrait partir aux communautés de communes, c’est pourquoi la communauté de commune du piémont cévenol anticipe en créant cette commission pour être en règle le moment venu.

Les membres du conseil déjà présents sur les anciennes commissions dédiés se représentent à leur réélection, d’autre candidat ne s’étant pas fait connaître, Mr Semenoff propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la création de la nouvelle commission “eau, assainissement, GEMAPI de la communauté de commune, après délibération il a été approuvé à l’**Unanimité** les candidatures de Daniel Teissonnière (titulaire) et Gilles Méjean (suppléant)

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 13 : Autorisation à monsieur le Maire de signer le contrat de concession pour la distribution publique en gaz sur la commune de Pompignan.

Mr le Maire explique que la convention signé depuis 30 ans avec GRDF prend fin bientôt, il faut donc la renouveler. Il y a 115 clients reliés au gaz de ville sur la commune.

La commune de Pompignan perçoit annuellement une redevance de 905 € en 2022, elle sera de 1251 € en 2023.

Mr Semenoff propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du contrat de concession pour la distribution publique en gaz, après délibération il a été approuvé à l’**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 14 : Autorisation à monsieur le Maire de signer le devis du cabinet CEREG pour l’étude d’impact préalable pour la construction de la future STEP.

Mr le Maire explique que pour la construction de la nouvelle STEP (Station d’épuration) le cabinet CEREG qui a été mandaté pour la mise en place du schéma directeur à besoin de procéder à une étude préalable de la zone. C’est une étape obligatoire, cette étude d’impact,

environnementale, topographique, de la faune et de la flore est une démarche préliminaire à l'achat du terrain et au démarrage des travaux.

Cout de l'étude : 38 925 €

Mr Durand trouve qu'il y a un manque de documents pour délibérer sur une somme aussi importante.

Mr Sébastien Crès trouve que le montant est cohérent au vu de la spécificité de l'étude.

Mr Semenoff propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du devis du cabinet CEREG, après délibération il autorise à la **Majorité**, Mr le Maire à le signer.

Nombre de votant : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1 (Mr Bruno Durand)

Fin du Conseil Municipal à 22h35

Remarque apportée par Mr Florent CUVILLIER en date du 18 avril 2023 :

Point N°7 : Une remarque quand même. Je ne me rappelle pas qu'il est été discuter lors des différentes réunion, de reporter l'achat du terrain à l'année prochaine. Je rappelle que nous avons eu une réunion avec le CEREG en décembre 2022, ou nous avons pris connaissance de la mise à jour du nouveau schéma directeur. Pour ceux qui ne suivent pas en détail ce dossier, le calendrier prévisionnel de CEREG prévoit l'acquisition foncière entre Mai et Septembre.... (voir ci dessous)

Janvier 2023 : Réalisation des premières études complémentaires (topographie) nécessaires pour les études d'Avant-Projet des travaux de renouvellement du réseau de transfert des effluents (Poste de relevage et de son réseau de transfert vers la STEP existante) (après confirmation du tracé retenu par le MOA)

➤ Février à Mars 2023 : Réalisation des études Avant-Projet des travaux du réseau de transfert des effluents.

➤ Avril 2023 : Approbation de l'Avant-Projet et Dépôt du Dossier de demande d'aides financières auprès de l'AE RMC et du CD30 par le Maître d'ouvrage (après délibération du Conseil Municipal)

➤ Mai à Septembre 2023 : Instruction du Dossier de demande d'aides financières par l'AE RMC et le CD30 et accord de subventions. Réalisation des études et missions complémentaires (Permission de voirie, servitudes, acquisitions foncières, Etudes Géotechniques, mission de CSPS....)

Réalisation des études de Projet et préparation du Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ Octobre à Décembre 2023 : Consultation des entreprises et attribution des marchés de travaux

➤ Janvier à Juin 2024 : Préparation / exécution et réception des travaux de renouvellement du réseau de transfert des effluents.

Ce calendrier prévisionnel est établi sur l'hypothèse qu'aucune contrainte règlementaire, environnementale, foncière n'interfère dans les différentes étapes présentées succinctement ci-dessus

Il me semble important de mobiliser notre énergie afin de suivre au plus juste les exigences que demande le montage de ce projet, des plus important pour l'avenir de la commune.

Est ce possible que nous puissions discuter rapidement de la manière dont nous allons nous organiser pour cela?

Le Maire,

La secrétaire

Nichif Fougairelle

Nadege Lebfont